

Règlement du concours de poésie - 2025

Présentation :

Un concours de poésie est organisé par la Médiathèque de Hanvec à l'occasion du Printemps des poètes et du mois de la poésie du 01/03 au 09/04/2025.

 **Article 1** : Ce concours gratuit est ouvert à toute personne sans condition d'âge, inscrite ou non à la médiathèque. Il se déroulera du 1^{er} mars au 09 avril 2025.

Il sera réparti en 2 catégories :

- C1 : Adultes (plus de 14 ans)
- C2 : Enfants (jusqu'à 14 ans inclus)

 **Article 2** : Le concours prend la forme d'un poème à compléter. En effet, tous les participants devront utiliser les 1^{ers} vers donnés par la médiathèque : un 1^{er} vers pour la catégorie adulte et un 1^{er} vers pour la catégorie enfant. Le poème devra être inédit et ne pas dépasser 8 lignes-vers. Il sera écrit de façon lisible. Le thème retenu est « **Korrigans et légendes bretonnes** ». Chaque candidat présentera un seul et unique texte. Le candidat indiquera en haut à gauche de la feuille, la catégorie choisie. Ses nom et prénom ainsi que son numéro de téléphone et adresse mail seront également notés au dos du poème.

Les poèmes seront à déposer à la médiathèque ou dans la boîte aux lettres de la mairie
du 1^{er} au 21 mars inclus.

- **1^{er} vers du poème pour la catégorie adulte** : « De la montagne à la mer, vertes vallées de conte de fées »
- **1^{er} vers du poème pour la catégorie enfant** : « En haut de la colline, un petit bonhomme me fait signe »

Les poèmes ne respectant pas ces conditions ne pourront participer au concours.

 **Article 3** : Les textes seront affichés au sein de la médiathèque du 22 mars au 08 avril 2025. Le public pourra voter pour son poème préféré dans les urnes prévues à cet effet à la médiathèque. Deux urnes recueilleront les votes du public : une urne pour la catégorie enfant et une urne pour la catégorie adulte.

Les votes seront comptabilisés le mercredi 09 avril 2025 à 17h lors de la permanence de la médiathèque. Le poème ayant reçu le plus de votes dans sa catégorie sera déclaré gagnant. Le gagnant de chaque catégorie recevra un bon d'achat d'une valeur de 20 € valable à la librairie Gwennili du Faou. Les poèmes gagnants seront également publiés dans le Keleier de mai-juin 2025. Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par mail. Ils recevront les bons d'achat courant avril 2025.

 **Article 4** : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.